



## Résolution Générale

Le Congrès de la Fédération des Finances Force Ouvrière, réuni à Branville (Calvados) du 3 au 5 octobre 2023, rappelle son attachement indéfectible aux principes de la Charte d'Amiens, fondateurs de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière : liberté, humanisme, solidarité, laïcité et indépendance vis-à-vis de toute structure ou influence extérieure.

Face aux politiques gouvernementales successives, ces principes constituent le fondement de la défense des salariés, actifs, chômeurs et retraités.

Le Congrès réaffirme que le syndicalisme libre et indépendant de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière constitue le moyen indispensable au maintien de l'égalité des droits pour tous dans un cadre républicain.

### **LOI RETRAITES : POUR FO C'EST TOUJOURS NON !**

Le Congrès exige l'abrogation de la loi sur les retraites, repoussant l'âge de départ de 62 à 64 ans, liquidant les régimes spéciaux et accélérant la réforme Touraine. Il condamne les réformes successives qui n'ont eu de cesse, de dégrader les conditions de départ en retraite et le niveau des pensions. Le Congrès dénonce les injonctions répétées de la commission européenne à ce sujet.

Le Congrès condamne le déni de démocratie dont a fait preuve le gouvernement avec l'adoption de cette réforme à grand recours de 49-3. L'absence de consultation obligatoire et l'absence de réponse à l'intersyndicale malgré des mois de forte mobilisation unitaire sont inacceptables et symptomatiques du mépris de ce gouvernement pour les syndicats et le dialogue social.

Le Congrès continue de s'opposer à cette réforme paramétrique, décidée, comme d'autres, au nom de la réduction de la dépense publique et qui a de lourdes conséquences, en particulier, pour les femmes et les plus modestes.

Le Congrès rappelle que le Code des Pensions Civiles et Militaires de Retraite fait partie intégrante du Statut Général de la Fonction Publique, et que la pension de retraite du fonctionnaire est une dette viagère de l'État, inscrite au grand livre de la dette publique.

Le Congrès réaffirme sa détermination à défendre les régimes de retraite par répartition et son attachement au code des pensions civiles et militaires, ainsi qu'aux régimes spéciaux de retraite et aux droits qui leur sont attachés, comme pour le régime des personnels de la Banque de France.

## **D'UNE CRISE SANITAIRE INÉDITE A UNE CRISE ECONOMIQUE**

La politique monétaire issue de la période COVID a lancé une inflation inédite depuis 40 ans. La crise des matières premières déclenchée par la guerre en Ukraine et les surmarges des entreprises ont pérennisé une inflation très forte.

En 2022, l'augmentation des prix à la consommation a atteint un niveau historiquement élevé : 5,2% en 2022 après 1,6% en 2021 et 0,5% en 2020... et cela continue en 2023. L'inflation aboutit donc à une baisse inédite du pouvoir d'achat des ménages, des salariés et des fonctionnaires. Or, les dispositifs mis en place par l'Etat ne répondent pas à la nécessaire revalorisation des salaires à hauteur de l'inflation. C'est pourquoi FO exige, a minima, l'indexation des rémunérations sur l'inflation.

Le Service Public et en particulier les agents exerçant dans les différentes directions des Ministères Économiques et Financiers, ont démontré, dans cette période exceptionnelle, toute leur importance et leur efficacité.

Le Congrès continue de dénoncer les conséquences dramatiques résultant des politiques de rigueur budgétaire menées depuis des décennies contre les services publics.

Pour le Congrès, malgré une revalorisation de 3.5% en juillet 2022 puis de 1.5% en juillet 2023, ces mesures restent largement insuffisantes et sont les conséquences de choix budgétaires, mais aussi d'absence de négociations salariales. Le congrès revendique l'amélioration significative du pouvoir d'achat par l'augmentation des salaires et de la valeur du point d'indice.

Face aux différentes crises que connaissent nos territoires et départements d'outremer, le Congrès exige un engagement fort et déterminé de l'Etat pour traiter les urgences et apporter des solutions pérennes. Compte tenu des conditions climatiques extrêmes, le Congrès exige que l'administration garantisse un accès à l'eau et l'autonomie énergétique.

La crise de l'eau que traverse Mayotte, nous conduit à appeler à la responsabilité les pouvoirs publics, pour qu'ils déploient les moyens financiers et structurels adaptés afin d'accompagner la population qui doit retrouver une vie normale, digne d'un département de la République.

## **DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC RÉPUBLICAIN**

Le Congrès réaffirme sa détermination à défendre le pacte social républicain dont le service public, financé par l'impôt, demeure un des piliers fondateurs.

Le Congrès affirme, avec la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, son attachement à la République, une et indivisible, aux principes de laïcité et son opposition à la loi 3DS (décentralisation, déconcentration, différenciation, simplification).

Les politiques d'austérité successives se traduisent par la poursuite des suppressions d'emplois, des restructurations incessantes (fusions, délocalisations, mutualisations...), des externalisations de missions au profit d'organismes privés, des coupes budgétaires drastiques, qui aboutissent à la dégradation constante des conditions de travail.

Le Congrès condamne la gestion interministérielle des agents, qui se décline désormais aux niveaux régional et départemental. De fait, le lien entre les ministères et certains services déconcentrés

régionaux et départementaux est rompu, ce qui provoque, notamment, la destruction progressive de la DGCCRF.

Le Congrès réaffirme son opposition à la création de directions interministérielles désastreuses tant pour le Service Public que pour les agents. C'est pourquoi, le Congrès refuse la mise sous tutelle des directions départementales interministérielles sous la coupe du ministère de l'Intérieur.

Le Congrès revendique le retour à une organisation permettant à chaque ministère de porter ses politiques publiques et de mettre en adéquation les missions et les moyens nécessaires.

Plus que jamais, le Congrès affirme que le renforcement du Service Public et sa présence au plus près des citoyens est une urgence sociale.

Le Congrès exige :

- Le maintien de toutes les missions de Service Public, en lien avec leur ministère d'origine,
- Les moyens indispensables à leur exercice, dans le respect des chaînes ministérielles ressources humaines et métiers,
- Des services publics de proximité et de pleine compétence correspondant aux besoins de la population.

Le Congrès dénonce le remplacement de services de pleine compétence par des Établissements France Services. Il s'oppose à l'obligation de recours exclusif à l'e-administration pour l'utilisateur et affirme que l'accueil physique constitue un lien nécessaire et indispensable entre les administrés et l'administration.

La proximité avec les acteurs économiques et les usagers demeure un élément indispensable à la parfaite connaissance du tissu économique, nécessaire à l'efficacité et à la réactivité des services de contrôle et de développement économique et industriel.

C'est pourquoi le Congrès condamne l'accélération des réformes dans les directions des Ministères Économiques et Financiers comme dans le secteur semi public, à rebours des leçons de la crise.

Le Congrès exige l'arrêt :

- Des différentes démarches stratégiques élaborées au détriment du service public,
- De ces réformes mortifères à répétition, menées à la hussarde, qui ne font que dégrader les conditions de travail et dont le caractère anxiogène accentue le mal-être des agents. Cela génère de la souffrance au travail, du burn-out et des conséquences psychologiques et physiques.

## **EXIGER DES EFFECTIFS ET MOYENS**

Le Congrès considère que l'ensemble des missions dévolues à l'État doit bénéficier des moyens budgétaires, matériels et humains nécessaires à leur bon exercice.

Le Congrès condamne la disparition de 50 000 emplois dans le périmètre ministériel de Bercy et dans le secteur semi public en 20 ans, ainsi que la baisse des moyens de fonctionnement. Au contraire, le Congrès revendique la création d'emplois statutaires, pour répondre aux besoins afin d'assurer la qualité du service public rendu aux citoyens.

Comme les différentes crises l'ont démontré, un service public économique et financier au plus près des citoyens est indispensable. Aussi, le Congrès exige l'arrêt immédiat de tous les projets de

fermetures de services en cours et le retour à un maillage territorial répondant aux besoins des usagers.

Le Congrès exige l'abandon de tous les plans de restructurations, le comblement immédiat de toutes les vacances d'emplois et un plan pluriannuel de recrutement statutaire et de qualification pour l'ensemble des directions du ministère. Le Congrès exige aussi l'appel immédiat de tous les lauréats des listes complémentaires.

## **DÉFENDRE LE STATUT**

Le Congrès réaffirme son attachement au Statut Général de la Fonction Publique et sa détermination à défendre les statuts particuliers qui garantissent l'indépendance des agents, leur neutralité et la continuité du Service Public sur l'ensemble du territoire, assurant ainsi l'égalité des citoyens.

En conséquence, le Congrès exige le maintien d'une Fonction Publique statutaire de corps, organisée en catégories et en statuts particuliers. Dès lors, il demande l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019.

Dans l'immédiat, le Congrès revendique le retour à l'exercice plein et entier des compétences des Commissions Administratives Paritaires (CAP) pour les mutations et les promotions, seules garantes de transparence et d'égalité de traitement pour les fonctionnaires.

Le Congrès réaffirme la nécessité du retour des CHS-CT, instance qui a démontré ces trente dernières années, son utilité, en particulier pendant la crise de la Covid 19, et son rôle essentiel pour les conditions de travail des agents.

## **AMÉLIORER LES CARRIÈRES – REVALORISER LES TRAITEMENTS**

Le Congrès refuse une politique destructrice de l'emploi public et notamment, dans une période où les missions économiques et financières exigent de plus en plus de technicité et de professionnalisme.

Le Congrès exige l'ouverture immédiate de négociations au niveau ministériel comme cela s'est fait dans de nombreux ministères : un véritable plan « Bercy des Finances » sur les carrières et les indemnités, pour reconnaître les qualifications et la technicité des agents. Il revendique la revalorisation de tous les régimes indemnitaires.

Le Congrès dénonce la politique d'austérité budgétaire des gouvernements successifs, qui se concrétise par le recul du pouvoir d'achat de l'ensemble des fonctionnaires et salariés du secteur semi-public, actifs et retraités.

Le Congrès rappelle son opposition aux différentes réformes qui aboutissent à un tassement des grilles et parfois à des inversions de carrière, notamment celle de la catégorie B induite par le décret n°2022-1209 du 31 août 2022.

Pour le Congrès, la revendication reste l'ouverture immédiate de véritables négociations collectives sur les traitements et régimes indemnitaires.

En accord avec notre fédération de fonctionnaires, le Congrès exige :

- La revalorisation immédiate de 10% du point d'indice,

- Le rattrapage des pertes subies depuis 2000 correspondant à 27,5 % au 1er juin dernier,
- L'amélioration de la grille indiciaire avec un démarrage à 120 % du SMIC,
- L'amélioration des grilles avec augmentation des traitements indiciaires assurant une amplitude de coefficient 6 entre le bas et le haut de la grille,
- L'opposition absolue à toute forme d'individualisation des rémunérations et à toute forme de rémunérations au mérite,
- La revalorisation de toutes les indemnités de remboursement des déplacements, heures supplémentaires, etc...
- Le maintien des dispositifs de vie chère en outre-mer ;
- L'instauration, pour tout l'outre-mer, d'une cotisation retraite sur l'intégralité des dispositifs liés à la vie chère pour compenser l'abrogation de l'indemnité temporaire de retraite.

## **GARANTIR LA PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE**

Le Congrès réaffirme son attachement indéfectible à la Sécurité Sociale fondée sur le salaire différé, financée par des cotisations, et la gestion paritaire. Il condamne la remise en cause des principes fondateurs de la Sécurité Sociale de 1945, à travers la fiscalisation croissante de son financement. Il dénonce en outre, les multiples exonérations des cotisations patronales qui mettent en péril son financement, sans que l'efficacité sur l'emploi soit avérée.

Le Congrès s'oppose à la baisse des budgets liés aux dépenses de santé qui conduit inévitablement, à la dégradation du système de santé et de la qualité des soins.

Le Congrès condamne les déremboursements des actes de santé, qui entraînent un transfert de charges inadmissibles vers les régimes complémentaires et les assurés sociaux.

Il s'oppose à la privatisation du système de protection sociale. Il revendique l'abrogation du principe de la journée de carence.

Pour le Congrès, tous les agents actifs, retraités et ayant droits doivent pouvoir bénéficier d'une protection sociale complémentaire à la hauteur de leurs attentes et de leurs besoins, en s'appuyant en cela sur une participation de l'État employeur.

Dans le cadre de la négociation ministérielle sur la protection sociale complémentaire, le Congrès exige l'amélioration de l'accord interministériel par :

- ✓ L'amélioration du panier de soins,
- ✓ Le couplage santé/prévoyance,
- ✓ L'intégration du risque dépendance,
- ✓ Le maintien du précompte pour l'opérateur,
- ✓ L'augmentation de la participation financière de l'employeur public,
- ✓ La possibilité d'ouvrir des options facultatives et individuelles permettant d'améliorer les garanties des agents,
- ✓ Faciliter au maximum l'intégration des retraités dans le dispositif sur la base du volontariat,
- ✓ Le plafonnement des cotisations pour ces derniers à hauteur de celles des actifs,
- ✓ Le maintien des actions de prévention de haut niveau,
- ✓ La mise en œuvre de prestations d'accompagnement social.

## **FISCALITÉ : POUR L'IMPÔT RÉPUBLICAIN, JUSTE, PROGRESSIF ET DISTRIBUTIF**

Le Congrès rappelle que notre système fiscal doit reposer sur les principes de l'article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, inscrits dans notre Constitution, qui dispose : « *la contribution commune aux charges de la nation doit être également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés contributives* ».

Ainsi, il réaffirme son attachement à l'impôt, comme seul moyen de contribuer aux charges communes. Parce qu'il sert à financer les missions et les services publics, l'impôt constitue l'outil principal de la redistribution et de la correction des inégalités. Il revêt une importance cruciale pour le bon fonctionnement de la collectivité, de la démocratie et de la République.

Le Congrès rappelle son attachement à une fiscalité juste et redistributive et à la progressivité de l'impôt sur le revenu. À ce titre, il dénonce une moindre progressivité de l'impôt sur le revenu à travers la diminution du nombre de tranches.

Le Congrès dénonce l'abandon des missions de contrôles du ministère sur la liquidation de la TVA sur les importations.

Au-delà du plan annoncé par le ministère, le Congrès affirme que la lutte contre la fraude fiscale est un enjeu majeur de souveraineté et de redressement des comptes publics, et une condition essentielle pour faire respecter le principe d'égalité devant l'impôt. La fraude fiscale porte atteinte, d'une part à la solidarité nationale en faisant reposer l'impôt sur les seuls contribuables qui respectent leurs obligations fiscales et, d'autre part, aux conditions d'une concurrence loyale entre les entreprises.

Le Congrès demande des moyens renforcés pour lutter efficacement contre la fraude et l'évasion fiscales, qui représentent une véritable rupture du pacte républicain et de l'égalité devant l'impôt.

Le Congrès dénonce les transferts de charges conduisant à une augmentation de la fiscalité directe locale qui pèsent lourdement sur les ménages.

C'est pourquoi le Congrès demande, avec sa confédération, une réforme globale de la fiscalité.

Il rappelle son attachement aux principes de séparation de l'ordonnateur et du comptable, de l'assiette et du recouvrement, et de la gestion des fonds publics par un comptable public.

Le Congrès revendique l'abrogation de tous les transferts de missions et exige que toutes les créances publiques soient recouvrées exclusivement par des comptables publics.

## **DÉFENDRE LES AGENTS PASSE PAR UN DROIT SYNDICAL RENFORCÉ**

Le Congrès réitère son opposition aux lois n°2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail, n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la modernisation et à la rénovation du dialogue social, n°2017-1386 du 22 décembre 2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et à la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019. Il réaffirme son attachement au paritarisme.

Le Congrès condamne avec la plus grande fermeté, la baisse des moyens et droits syndicaux unilatéralement décidée par les ministres qui, de fait, est une entrave à l'exercice du droit syndical et à la défense des agents. Le Congrès revendique une augmentation des droits syndicaux.

Le Congrès dénonce la piètre qualité du dialogue social, tant au niveau ministériel, que dans l'ensemble des directions et des entreprises du secteur semi-public, qui s'apparente trop souvent pour l'administration, au mieux, à un « passage obligé » et au pire, à une perte de temps.

Le Congrès appelle à développer la syndicalisation dans l'ensemble des structures du ministère.

Lors des élections professionnelles, le Congrès appelle tous les agents du ministère et les salariés du secteur semi-public, à apporter leurs suffrages aux listes FO, seule organisation à porter leurs revendications en toute indépendance.

Le Congrès réaffirme l'urgence d'une riposte organisée et structurée, pour lutter contre la destruction systématique des droits et garanties, obtenus par l'ensemble des conquêtes sociales.

**Le Congrès appelle l'ensemble des agents qui partagent ces valeurs à rejoindre la Fédération des Finances FO et ses syndicats affiliés, pour faire aboutir ces revendications, par la mobilisation des personnels, y compris par la grève, droit constitutionnel pour tous les citoyens.**

**Le Congrès mandate la fédération des Finances FO, à tous les niveaux pour faire aboutir ses légitimes revendications.**

Résolution adoptée à l'unanimité